

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOUT 2014

Etaient présents : Madame PELTIER, Messieurs MAZALAIGUE, BOREL, PAVIER, PEAGNO et VERNAY représenté par Madame PELTIER.

Excusé : Monsieur GRANON

VENTE DE BOIS

Vente infructueuse à Montélimar des parcelles communales 90p et 91 p, située à Bois noir pour un total de 1311 m³ et contenant uniquement du sapin.

Le prix de retrait était fixé à 19.03 € le m³, soit 25 000 €.

La vente amiable après les enchères n'a pas été réalisée.

Coût annuel fixe de la forêt communale, fixé par le Plan d'aménagement de la forêt communale 2012-2031.

Surface retenue pour la gestion : 2723 ha

Dépenses annuelles :

Dessertes et entretien des barrages : 10000€

Frais de garderie : 1600 €

Taxe à l'hectare : 5400 €

Total : 17 000 €

Frais pour une coupe : 10 % du prix de la coupe.

Proposition de prix de retrait :

fixé à 18 € le m³, soit 23500 €, frais : 2350 €, dépenses annuelles totales : 19350 €, somme disponible pour la commune : **4150 €**

fixé à 17.5 € le m³, soit 23000 €, frais : 2300 €, dépenses annuelles totales : 19300 €, somme disponible pour la commune : **3700 €**

fixé à 17 € le m³, soit 22200 €, frais : 2220 €, dépenses annuelles totales : 19300 €, somme disponible pour la commune : **2900 €**

Délibération

Le conseil municipal décide d'un prix de retrait pour les parcelles communales 90p et 91 p.

unanimité

VEHICULE DE TRANSPORT SCOLAIRE

Le plan de financement est porté à connaissance du conseil municipal.

Le plan de financement est approuvé par le conseil.

unanimité

Délibération

L'an deux mille quatorze le 27 aout à 20 H

Le Conseil Municipal de GLANDAGE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël MAZALAIGUE, maire.

Etaient présents : Madame PELTIER, Messieurs MAZALAIGUE, BOREL, PAVIER, PEAGNO et VERNAY, représenté par Madame PELTIER formant la majorité des membres en exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de réaliser auprès de la Caisse d'Epargne LOIRE DROME ARDECHE et aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de 10 500 euros destiné à financer les investissements 2014 et dont le remboursement s'effectuera en 5 années.

Ce prêt portera intérêt au taux de 1,74%.

Pour se libérer de la somme empruntée, la Collectivité paiera 20 échéances constantes trimestrielles.

Les frais de dossier sont de 150 euros.

Le remboursement anticipé est possible à chaque échéance moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle.

Monsieur le Maire de la Commune de GLANDAGE est autorisé à signer le contrat relatif au présent emprunt.

Pour copie certifiée conforme,

Je certifie le caractère exécutoire de la présente délibération,

Fait à GLANDAGE le 27 aout 2014

Le Représentant de la Collectivité,

Joël MAZALAIGUE
Maire

unanimité

Conduite du véhicule

Le maire a consulté l'Association des parents d'élèves pour le recrutement de deux chauffeurs aux conditions fixées par le plan de financement. Deux parents ont posés leur candidature.

Un appel à candidature pour conduire le véhicule sera porté à la connaissance du public.

COMMISSION ENFANCE JEUNESSE CCD

Madame Ludivine PELTIER représentera la commune dans ces commissions.

LOGEMENT DE L'ECOLE

Le conseil municipal refuse d'engager les travaux afin de louer l'appartement de l'école au motif principal que ceux-ci ne bénéficient pas de financements et qu'ils ne comprennent pas l'ensemble des travaux nécessaires à la réfection de cet appartement .

La première phase des travaux avait pour objectif de rendre l'appartement habitable dans les meilleurs délais.

La seconde phase, pour laquelle il sera demandé un conventionnement aux organismes sociaux compétents (CAF) avait pour objectif de terminer la mise aux normes de l'appartement.

La première phase des travaux comprenait :

La construction d'une cheminée (2400 €)

Les travaux de plomberie (275 €)

La pose d'une main courante pour l'escalier (170€)

Le diagnostic de performance énergétique (220 €)

Les travaux de peinture seront réalisés par le locataire, la commune lui ouvrant un crédit de 400 € pour les fournitures.

Le montant du loyer est fixé à 215 € par mois, la surface estimée du logement est de 36 m².

La pièce située sous le toit et l'escalier y conduisant sont exclus de la location.

Le financement des travaux (3267 €) était assuré par les recettes des loyers.

Le conseil propose d'inclure ces travaux dans les demandes de financement qui seront déposées avant le 15 septembre auprès du Conseil Général.

DEMANDE DE SUBVENTIONS

L'ensemble des demandes de subventions Au Conseil Général sera examiné par la commission travaux le :

MARDI 9 SEPTEMBRE à 20 h

Le Conseil Municipal en délibérera le :

MERCREDI 10 SEPTEMBRE à 20 h

ORDURES MENAGERES

Délibération

Le conseil municipal propose à la Communauté de Commune du Diois l'implantation de 2 containers non-enterrés pour les Ordures Ménagères Résiduelles à Grimone et auprès de la D 624 pour desservir Borne.

Le point complet sera installé à l'endroit où actuellement se trouvent les containers sous réserve de l'enfouissement de la ligne électrique et de la ligne téléphonique. Un devis est demandé au SDED. La disposition du point complet sur le terrain communal, à l'est de la RD 539, serait un handicap pour de futures constructions sur cette parcelle communale.

QUESTIONS DIVERSES

Revers d'eau du chemin du Col de Lus à La Vière

Constat : les huit revers d'eau n'ont pas été entretenus et l'écoulement de l'eau menace de faire des dégâts dans le village.

La commune ne dispose pas, à ce jour, du personnel pour effectuer ces travaux. L'embauche d'une personne pour réaliser les travaux d'entretien courant s'avère être une nécessité. La question du financement de cet employé sera posée à l'agent comptable de la commune lors de la rencontre que nous aurons avec elle début septembre.

Stage d'un groupe d'étudiant à GLANDAGE

Proposition est faite qu'un groupe d'étudiants de l'Université de Lyon, en Master d'aménagement rural vienne à GLANDAGE durant trois jours pour y conduire une étude de diagnostic sur notre commune et en rendre compte lors d'une réunion publique.

Le conseil approuve cette venue.

Le logement sera assuré gracieusement par « La TERRIADE » à Grimone.

La commune aura à charge les frais de déplacement à hauteur de 400 €, le Conseil accepte de les prendre en charge et leur imputation sera examinée avec l'agent comptable de la commune.

Le Conseil Municipal aura lieu :

MERCREDI 10 SEPTEMBRE à 20 h